

# **Règlement du Jeu-Concours Quiz**

## **« Les 40 ans des Gîtes de France Aube – 40 lots à gagner ! »**

### **ARTICLE 1. ORGANISATEUR ET LOI APPLICABLE**

La société Gîtes de France Aube en Champagne, ci-après « l'organisateur », société par actions simplifiée de nationalité française au capital de 5000 euros, dont le siège social est situé au 16, Boulevard Carnot, 10000 TROYES, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Troyes, France sous le numéro 815226188, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du lundi 06 juin 2016 au dimanche 3 juillet 2016.

Le jeu, les sites, et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français. Le jeu est accessible sur les sites suivants :

<http://www.gites-de-france-aube.com>

<https://www.facebook.com/gitedefranceaube/>

**Cette promotion n'est pas gérée ou parrainée par Facebook. Les informations que vous communiquez sont fournies à Gîtes de France Aube et non à Facebook. Les informations que vous fournissez ne seront utilisées que pour vous recontacter.**

### **ARTICLE 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Le fait de participer au jeu implique l'acceptation sans réserves et le respect des dispositions du présent règlement, accessible sur le site lors de l'inscription d'un participant et à tout moment durant le jeu sur le site.

#### **2.1 Conditions d'inscription au jeu**

La participation au jeu est ouverte à toute personne âgée d'au moins 18 ans, à l'exclusion du personnel de l'organisateur et de celui des sociétés ayant participé à l'élaboration du jeu et de leur famille proche.

#### **2.2 Données des participants**

En application de la loi française « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant auprès de l'organisateur de ce jeu et pendant la durée du jeu ci-après :

Jeu-Concours Quiz « Les 40 ans des Gîtes de France Aube – 40 lots à gagner ! »

Gîtes de France Aube en Champagne

16, boulevard Carnot 10000 Troyes

## 2.3 Validité de la participation

Les informations et coordonnées fournies par le participant doivent être valides et sincères, sous peine d'exclusion du jeu et, le cas échéant, de perte de la qualité de gagnant. Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un moyen automatisé ou déloyal la validité du tirage au sort ou de la désignation d'un gagnant.

S'il s'avère qu'un participant a gagné une dotation en contravention avec le présent règlement, par des moyens frauduleux, tels qu'une recherche automatisée ou l'emploi d'un algorithme, ou par des moyens autres que ceux résultant du processus décrit par l'organisateur sur le Site ou par le présent règlement, la dotation concernée ne lui serait pas attribuée et resterait propriété de l'organisateur, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du participant par l'organisateur ou par des tiers.

Il est rigoureusement interdit pour un participant de jouer avec plusieurs comptes Facebook, plusieurs adresses e-mail ainsi que de jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne. Un seul et unique compte de joueur sera ouvert par une même personne possédant les mêmes noms, prénom et adresse e-mail et domicile.

## ARTICLE 3. PRINCIPES DU JEU

### 3.1 Mécanique du jeu

Les candidats sont invités à participer au quiz en répondant via un commentaire.

Durant toute la période du jeu, la désignation de 40 gagnants s'effectuera au rythme 10 gagnants par session.

Le jeu concours se déroulera du lundi 06 juin 2016 0 heure au dimanche 03 juillet 2016 à minuit, en 4 questions qui seront posées au Fan de la page Facebook Gîtes de France Aube.

- 4 semaines de jeux correspondant à 1 question par semaine.
- Chaque question sera posée dans une publication Facebook et les internautes répondront en commentaire.
- La publication des questions se fera tous les lundis et les internautes pourront répondre en commentaire jusqu'au mercredi minuit de chaque semaine.
- Un jury Gîtes de France Aube sélectionnera 10 gagnants par session qui auront répondu correctement soit au total 40 gagnants au total.

## ARTICLE 4. DOTATIONS

Un gagnant gagnera un lot

Le jeu est composé des dotations suivantes :

- **Première session 10 lots :**
  - 1 week-end (2 nuits, vendredi – dimanche) en Basse Saison dans le « Gîte du Petit Ecureuil » à Balnot sur Laignes (ref 10G141) pour 6 personnes max. Valeur 225 € (chauffage en sus)
  - 5 draps de bain (valeur 13.68 €)
  - 4 sacs à dos (valeur 10.56 €)
- **Deuxième session 10 lots :**
  - 1 week-end (2 nuits, vendredi – dimanche) en Basse Saison dans le gîte « La Petite Maison d’Ines » à Troyes (ref 10G264) pour 4 personnes max. Valeur 220 € (chauffage inclus)
  - 5 draps de bain (valeur 13.68 €)
  - 4 sacs à dos (valeur 10.56 €)
- **Troisième session 10 lots :**
  - 1 week-end (2 nuits, vendredi – dimanche) en Basse Saison dans le gîte « La Fauvette » à Romilly sur Seine (ref 10G28) pour 2 personnes max. Valeur 150 € (charges incluses)
  - 5 draps de bain (valeur 13.68 €)
  - 4 sacs à dos (valeur 10.56 €)
- **Quatrième session 10 lots :**
  - 1 weekend (2 nuits, vendredi – dimanche) en Basse Saison (octobre, novembre ou décembre 2016) dans le gîte « La Pointe » à Chenegy (ref 10G232) pour 8 personnes max. Valeur 410 € (hors charges)
  - 5 draps de bain (valeur 13.68 €)
  - 4 sacs à dos (valeur 10.56 €)

Les gagnants devront se conformer aux exigences suivantes :

- Les gagnants désignés nominativement doivent justifier de la validité de sa participation. Son commentaire servira de preuve.
- Les gagnants désignés doivent faire part à Gites de France Aube de toutes modifications de ses coordonnées qui nécessiterait la mise à jour de l’envoi de la dotation.
- Là non communication des modifications de coordonnées constitue un motif de résiliation tacite.

Aucune contrepartie en valeur ne peut être accordée.

#### **ARTICLE 5. DESIGNATION DES GAGNANTS**

Lors de chaque session, un tirage au sort désignera 10 gagnants qui auront répondu correctement à la question via un commentaire :

<https://www.facebook.com/gitedefranceaube/>

Les gagnants seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation les concernant.

Les gagnants seront contactés par message privé dans un délai de 5 jours ouvrés environ après leur désignation par l'organisateur. Si le gagnant ne se manifeste pas dans les 30 jours suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'organisateur.

L'organisateur pourra annoncer, à des fins de promotion de ce jeu, le prénom du gagnant ainsi que le lot remporté sur le site Internet des Gîtes de France Aube en Champagne, dans des articles de presse, dans des publications sur le Facebook des Gîtes de France Aube,

Le gagnant devra se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'il ne répond pas aux critères du présent règlement, son lot ne lui serait pas attribué. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou encore fausse adresse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

#### **ARTICLE 6. GRATUITE DE LA PARTICIPATION**

Aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit ne sera réclamée aux participants du fait de leur participation.

Les frais engagés pour la participation aux tirages au sort via Internet seront remboursés sur demande exclusivement par courrier adressée à l'organisateur du jeu :

Gîtes de France Aube en Champagne  
16 Boulevard Carnot  
10000 TROYES

Le montant forfaitaire de remboursement correspondant aux éventuels frais pour participer et se connecter pour consulter les résultats sera de 0.61 euros.

Le cas échéant, toute demande de remboursement devra être envoyée dans les 15 jours suivant la participation et comporter dès la demande de remboursement, les documents et informations suivantes relatifs au participant :

- son nom, prénom, son adresse postale et son adresse électronique
- une photocopie de sa carte d'identité
- la date et l'heure de sa participation
- dès sa disponibilité, une photocopie de la facture détaillée du fournisseur d'accès à Internet. Cette photocopie fera office de justificatif de domicile.

Aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne pourra être prise en compte. Toutefois, tout accès au site effectué sur une base gratuite ou forfaitaire (au moyen d'une connexion par câble, ADSL, Wi-Fi, liaison spécialisée...) ne pourra donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui aura occasionné aucun frais ou débours spécifique.

## **ARTICLE 7. RESPONSABILITE**

Les images utilisées sur les sites, les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, informatiques, les bases de données et les textes composant les sites sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales.

Toute ressemblance de personnages ou d'éléments du jeu avec d'autres personnages fictifs ou d'autres éléments déjà existants serait purement fortuite et ne pourrait conduire à engager la responsabilité de l'organisateur ou de ses éventuels prestataires agissant pour son compte.

L'organisateur ou ses éventuels prestataires agissant pour son compte ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, il était amené à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Il se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

En particulier, l'organisateur ou ses prestataires éventuels déclinent toute responsabilité pour le cas où les sites seraient indisponibles au cours de la durée du jeu, ou en cas de dysfonctionnement du procédé de tirage au sort automatisé qui ne lui serait pas imputable ou pour le cas où les informations fournies par des participants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

Toutes les difficultés pratiques d'application ou d'interprétation du jeu (ainsi que les cas non prévus) seront tranchés souverainement par la société organisatrice dont les décisions seront sans appel.

L'organisateur ou ses prestataires éventuels se réservent le droit de remplacer toute dotation qui leur serait indisponible par une autre dotation de valeur équivalente.

Les prix ne peuvent donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte, ni être échangés, ni faire l'objet d'un versement de leur valeur en espèces à la demande des gagnants.

#### **ARTICLE 8. DEPOT DU REGLEMENT**

Le règlement complet de ce jeu ainsi que les moyens d'organisation et modalités de contrôle sont déposés :

- Au siège social de Gîtes de France Aube en Champagne, 16 boulevard Carnot 10000 TROYES.

Ce règlement peut être obtenu gratuitement par toute personne qui en fait la demande en écrivant au secrétariat du siège social de Gîtes de France Aube en Champagne – 16 Boulevard Carnot 10000 Troyes.